

Documents à fournir en vue d'une demande d'aide sociale Frais d'hébergement – de 60 ans

- Livret de famille, Carte d'identité ou Titre de séjour pour les Etrangers.
- Carte vitale ou Attestation de sécurité sociale pour chaque assuré
- Justificatif de domicile avant toute entrée en établissement sanitaire ou social -
Quittance de loyer ou taxe foncière
- Attestation C.A.F. indiquant le montant de l'Allocation Logement (AL) ou de l'Aide
Personnalisée au Logement (APL)
- Avis de l'Allocation Adulte Handicapé
- Bulletin d'entrée en établissement, prix de journée
- Ordonnance de jugement en cas de mise sous tutelle
- Attestation annuelle du montant des frais de tutelle pour déduction (sauf logement-
foyer)
- Dernier avis des impôts
- Fiches de paie (pour les travailleurs handicapés) du dernier trimestre
- Relevés de comptes des 6 derniers mois sur lesquels figurent toutes les ressources
- Justificatifs de tous les placements (livrets, actions, placements divers...)
- Etat des Capitaux et intérêts
- Assurance vie, contrat désignant les bénéficiaires
- Justificatif de cotisation de mutuelle pour déduction plafonnée (sauf logement-foyer)
- Notification de décision CDAPH concernant l'hébergement
- Déclaration sur l'honneur relative aux biens meubles et immeubles possédés.
- Déclaration de prise de connaissance des conséquences de l'admission à l'aide
sociale